

■ **Banque Raiffeisen de Presinge-Puplinge**, à Puplinge, société coopérative (FOSC du 24.07.2001, p. 5689). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 914 CO, par le fait que la société coopérative 'Banque Raiffeisen d'Arve et Lac', à Jussy, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 9479 du 13.09.2002
(00648362 / CH-660.0.009.934-6)